



Service de presse



AGENCE QUALITÉ CONSTRUCTION



www.batimat.com

SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE

- I. **RPOPC, Répertoire Permanent Ouvrages-Produits de Construction**
- II. **Programme des conférences du Forum Qualité et Développement Durable**
- III. **Rénover judicieusement son habitation, grâce aux 8 Plaquettes Rénovation gratuites de l'AQC**
- IV. **Maîtres d'œuvre : Bien connaître ses responsabilités... pour mieux prévenir les risques de construction, une nouvelle plaquette de l'AQC
Plaquette**
- V. **Pour limiter les désordres liés aux canalisations encastrées, une nouvelle plaquette de l'AQC**
- VI. **Rapport d'activité 2006 de l'AQC, extrait des faits marquants**



Dossier de presse BATIMAT 2007 – Novembre 2007
RPOPC

Service de presse



R P O P C

**RÉPERTOIRE PERMANENT
OUVRAGES-PRODUITS DE CONSTRUCTION**

accessible sur www.qualiteconstruction.com

La multiplication des textes de références, l'introduction du marquage CE, le développement de produits nouveaux enrichissent l'environnement technique du monde de la construction.

Dans ce contexte où il peut paraître difficile de trouver l'information appropriée ou suivre son évolution, **la création du**

RPOPC : Répertoire Permanent Ouvrages-Produits de Construction

constitue une initiative majeure des professionnels pour faciliter la recherche et l'identification des référentiels techniques qui définissent la réalisation des ouvrages et les caractéristiques des produits qui les constituent.

Il s'agit d'un outil permanent voulu par tous les professionnels et pour les professionnels afin d'identifier, pour chaque ouvrage, les textes liés à la mise en œuvre et aux caractéristiques des produits utilisés.



1. **EN QUELQUES CLICS IDENTIFIER LES TEXTES QUI DECRIVENT LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE, LES CARACTERISTIQUES DES PRODUITS UTILISÉS.**

Le RPOPC est une base de données accessible depuis le site de l'Agence Qualité Construction : www.qualiteconstruction.com.

● **SON OBJECTIF**

Permettre d'identifier, pour chaque ouvrage, les textes liés à la mise en œuvre et aux caractéristiques des produits utilisés.

Le RPOPC regroupe les références des textes, pas les textes eux-mêmes. Chaque fois que cela est possible, des liens renvoient vers les sites où les documents sont disponibles, soit en libre accès, soit payant.

● **SON AMBITION**

Fournir à l'ensemble des professionnels du bâtiment (Maîtres d'Ouvrage, Maîtres d'Œuvre, Bureaux d'études, Contrôleurs, Entreprises, Artisans, Industriels, Assureurs...) une vision commune, complète et valide des référentiels français.

● **SON CONTENU**

Le RPOPC couvre, au travers d'une nomenclature basée sur celle des Documents Techniques Unifiés, les 30 principaux domaines de la construction.

L'analyse prend en compte les Documents Techniques Unifiés, les Cahiers des Prescriptions Techniques Communes, les Avis Techniques et Documents Techniques d'Application, Les Règles Professionnelles acceptées par la C2P.

Pour chaque produit évoqué dans chacun de ces documents, la base résume les informations disponibles : référence des normes de spécifications, mise en place du marquage CE, présence d'une certification volontaire, éventuelle mise en observation par la C2P*. Le RPOPC rappelle surtout les critères spécifiques demandés au produit pour l'ouvrage concerné ; des tableaux comparatifs peuvent éclairer les différences entre, par exemple, exigences de la norme, critères et niveau d'attestation suivis par le marquage CE, certification volontaire, etc.

Présenté à Batimat 2007 avec quatre grands secteurs finalisés - Chauffage, Couverture, Enduits, Plafonds, soit près de 6 000 fiches produits -, la base poursuit son alimentation pour prendre en compte, à l'échéance du printemps 2008, l'essentiel des ouvrages de la construction, environ 20 000 fiches.

* C2P : Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'AQC



2. UNE RECHERCHE À PARTIR DE L'OUVRAGE VERS LES PRODUITS, *UNE STRUCTURE EN TROIS NIVEAUX*

LA STRUCTURE DE LA BASE

La recherche d'une référence dans le RPOPC part de la description de l'ouvrage pour lequel l'on souhaite connaître les référentiels.

- **L'arborescence**

Reprenant la classification bien connue des DTU, l'arborescence est la toile de navigation qui permet à l'Internaute de préciser, clic après clic, la partie d'ouvrage qu'il recherche jusqu'à obtenir les références du document approprié qui décrit la réalisation de cet ouvrage.

- **La liste des produits décrits**

Cette liste répertorie tous les produits présents dans le document de référence, regroupés en grandes familles. Elle permet une vision globale des produits liés au document et possède les liens d'accès aux fiches détaillées.

- **La fiche produit**

Celle-ci rassemble l'ensemble des informations : références normatives, marquage CE, certification associée, existence d'avis techniques, critères du produit spécifique à l'ouvrage, tableau comparatif des caractéristiques du produit et bien sûr les informations de la C2P.

Lorsqu'ils sont disponibles, des liens permettent un accès direct aux documents cités : achat des normes (www.afnor.fr), téléchargement des CPT, ATec... (www.cstb.fr), accès aux textes réglementaires liés au marquage CE (www.dpcnet.org), etc.

UN EXEMPLE PROBANT, EN 20 SECONDES CHRONO !

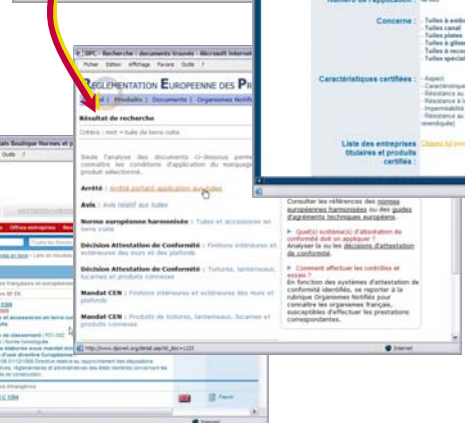
Quels sont en France les textes liés à la réalisation d'une toiture en tuile canal ?

- En six choix successifs l'arborescence se développe pour affiner la description de l'ouvrage cherché : 'Clos et Couvert' → 'Couverture' → 'Couvertures en petits éléments' → 'Couvertures en tuiles' → 'Couverture en tuiles de terre cuite' → 'Couverture en tuiles canal de terre cuite'

- La page qui apparaît indique alors la référence du document de référence (DTU 40.23 septembre 2001) et répertorie l'ensemble des produits décrit dans le DTU.

- Un clic sur un produit renvoie vers sa fiche, qui reprend les informations qui lui sont propres : norme de spécification (NF EN 1304), marquage CE (soumis à marquage), certification (marque NF 'tuile de terre cuite'), etc...

- Sur cette page, des liens renvoient aux différents sites gestionnaires de chaque type d'information (afnor, cstb, aqc, dpcnet...), permettant la consultation, libre ou payante, des documents.





3. LES PROFESSIONNELS RASSEMBLES AUTOUR D'UN OBJECTIF COMMUN : METTRE EN PLACE CONJOINTEMENT UNE BASE DE DONNÉES POUR PROMOUVOIR LES "BONNES PRATIQUES" DE LA CONSTRUCTION

● UN PROJET APPUYE PAR UNE DECLARATION COMMUNE

Conscients de l'impact des évolutions européennes sur les référentiels français, cinq organisations professionnelles - AIMCC, CAPEB, COPREC, FFB et FFSA - ont rédigé une **déclaration commune**² confirmant leur volonté de mettre à la disposition des professionnels du Bâtiment une base de données servant de référence à tous les intervenants concernés.

Ils ont affirmé que, pour chaque type d'ouvrage, les acteurs concernés doivent définir ensemble les règles de bon comportement qui constituent une base technique pour l'évaluation du risque par les assureurs intervenant dans le cadre de l'assurance obligatoire.

Piloté par l'AIMCC, financé dans le cadre du **Plan Europe**³, le RPOPC a été conçu par le CSTB avec l'aide des Economistes de la Construction et une forte implication des industriels membres de l'AIMCC.

L'exploitation et la mise à jour de la base sont confiées à l'Agence Qualité Construction, association qui regroupe toutes les organisations professionnelles de la construction. Ainsi, le travail initial d'acquisition des données peut-il se poursuivre pour assurer avec les mêmes acteurs, la mise à jour régulière et la pérennité des informations.

● LES PARTENAIRES INITIATEURS AYANT APPORTÉ LEUR SOUTIEN ET LEUR EXPERTISE

- L'AIMCC : Association des Industries de Produits de Construction
<http://www.aimcc.org>
- L'AQC : Agence Qualité Construction
<http://www.qualiteconstruction.com>
- La CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
<http://www.capeb.fr>
- Le COPREC : Confédération des Organisations professionnelles de Prévention et de Contrôle
<http://www.coprec.com>
- Le CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
<http://www.cstb.fr>
- La FFB : Fédération Française du Bâtiment
<http://www.ffbatiment.fr>
- La FFSA : Fédération Française des Sociétés d'Assurances
<http://www.ffsa.fr>

² La Déclaration Commune "l'assurabilité du risque produits-ouvrages dans le contexte de l'harmonisation européenne des spécifications techniques" a été signée le 5 janvier 2005 ; La déclaration est téléchargeable à partir du site de l'AQC, rubrique RPOPC.

³ Plan Europe : plan triennal d'accompagnement de la mise en œuvre de la Directive Produits de Construction, initié par la DGUHC du Ministère de l'Équipement (www.equipement.gouv.fr).

Service de presse



FORUM QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE HALL 7.1 – M 20

Organisé par **REED Expositions France**,
en partenariat avec **l'Agence Qualité Construction**

► Lundi 5 novembre

- **13h30 – Chutes de hauteur dans le BTP et travaux de couverture**

Gérard BEHARD et Arnaud PERRAULT – CRAMIF, Ingénieurs
Michel FLEYGNAK et Michel RAMI – OPPBTP, ingénieurs
GCCP
CAPEB Ile de France

Résumé : Les chutes de hauteur dans le bâtiment et lors des travaux de couverture sont graves et importantes. Les accidents dans le BTP sont 2 fois plus nombreux que dans les autres industries, les accidents y sont 3 fois plus graves et 5 fois plus mortels.

Le décret de septembre 2004 introduit de nouvelles règles qui permettront d'améliorer ce constat : « les postes de travail en hauteur doivent être aménagés ». Ce qui suppose de concevoir des postes de travail sûrs, stables, résistants, quel que soit le travail à effectuer en hauteur, dont les accès respectent ces mêmes critères.

- **14h30 –**

- **15h30 – Le RPOPC, Répertoire Permanent Ouvrages-Produits de Construction, nouvel outil d'information sur Internet**

Michel BAZIN – CSTB, Adjoint au Directeur Technique
Laurent VERGNE – AQC, Animateur de la C2P
En présence de l'AIMCC

Résumé : Identifier, pour chaque ouvrage, les textes liés à la mise en œuvre et aux caractéristiques des produits utilisés, tel est l'objectif du RPOPC. Présentation et mode d'emploi de ce nouvel outil d'information, inédit sur Internet, dont les principaux atouts sont : recherche simple en quelques clics, tableaux synthétiques, liens vers les autres bases de données de la construction.

- **16h30 –**

► **Mardi 6 novembre**

● **10h30 – « Les menuiseries PVC au coeur de la démarche environnementale : les enjeux pour demain »**

Jos LENFERINK – Président de VEKA SAS et Réseau Fenêtrier Veka
Daniel DIAZ – Directeur Technique de VEKA France

Résumé : Réduction des dépenses énergétiques, utilisation renforcée des énergies renouvelables, bâtiments à performances de plus en plus élevées, travaux de rénovation dans l'existant : dans quelles mesures la menuiserie PVC permet d'interagir avec ces grandes évolutions.

● **11h30 – "L'exploitation HQE d'un bâtiment tertiaire en pratique"**

François DELATOCHE – ARSEG, Président
– Bouygues Telecom, Directeur des services généraux et de l'immobilier
Sophie BRINDEL BETH – Architecte Ingénieur spécialisée en démarche Environnementale /
Animatrice du groupe de travail Existant au sein de l'Association HQE.

Résumé : Cette présentation permettra de croiser la vision concepteur et la vision terrain, sur le thème de l'exploitation de bâtiments tertiaires Haute Qualité Environnementale (HQE).

● **13h30 – Béton de chanvre, la démarche vers les règles professionnelles**

François AUSSEUR – FONDATION EXCELLENCE SMA, Délégué général
Yves HUSTACHE – Association CONSTRUIRE EN CHANVRE, Chargé de mission

Résumé : Comment les professionnels du béton de chanvre se sont fédérés et ont mis en place des outils d'appréciation de leurs procédés et de leurs mises en oeuvre (caractéristiques des produits, règles professionnelles, formation, future certification), comment les assureurs prennent en compte ces éléments (en particulier au travers de la C2P).

● **14h30 – Maîtres d'œuvre, quelles sont vos responsabilités et garanties ?**

Marie-Claude CHALONS-RIGNEAU – MAF Mutuelle des Architectes Français
Patrick MARCHAL – SIGMA Ingénierie du BTP

Résumé : Responsabilité décennale et assurance obligatoire. Responsabilité générale et assurance indispensable. Comportements à adopter pour prévenir ou diminuer la sinistralité.

● **15h30 – Le marché du bâtiment : quel bilan pour 2007, quelles orientations pour 2008 ?**

Hervé PIAULEY – DEVELOPPEMENT CONSTRUCTION, Directeur d'Etudes

Résumé : Présentation du bilan de l'année 2007 : les secteurs en hausse et en recul dans le neuf et dans la réhabilitation. Les prévisions pour 2008 : ce qu'il faut attendre du marché, les segments qui seront porteurs, les marchés à suivre dans le logement et dans le non-résidentiel.

● **16h30 – Les travaux d'amélioration du bâti ancien : des exemples concrets (salle de bains, cuisine, véranda...)**

Gabriel BAJEUX – CAPEB, Chef du service Affaires Techniques et Professionnelles
Maria LOPEZ DIAZ – ANAH, Chargée de mission

► **Mercredi 7 novembre**

● **10h30 – L'esthétique pour concilier exigences individuelles et collectives dans l'approvisionnement énergétique solaire**

Géraldine CORBIN – SYSTAIC, *Chef de produit France*,
Christophe VERMERSCH – SYSTAIC, *Directeur commercial France*

Résumé : Comment devenir producteur d'énergie solaire et contribuer au développement durable tout en apportant une plus-value architecturale à sa maison? Présentation d'une solution globale et homogène qui permet la couverture complète du toit et de la façade.

● **11h30 – LA FONDATION BATIMENT ENERGIE**

Résumé : La FONDATION BATIMENT ENERGIE finance des programmes de recherche ayant trait aux bâtiments basse consommation.

Elle présente les travaux de recherche entrepris dans le domaine de la rénovation de maisons individuelles avec pour objectif de réduire par quatre les émissions de gaz à effet de serre. Les trois projets Adélie, Mitech et Odmir 4 réunissent des compétences pluridisciplinaires pour concourir à cet objectif (bureaux d'études, industriels, organismes financiers, architectes et économistes).

● **13h30 - Performance énergétique des bâtiments existants : les nouvelles dispositions réglementaires**

Mme Jihane LOUDIYI – DGUHC, *Chef de projet Réglementation Thermique*

Résumé : Afin de limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment, une nouvelle réglementation thermique met pour la première fois en place des exigences d'économies d'énergie dans les bâtiments existants. Les nouvelles dispositions définissent les exigences de performance énergétique qui seront applicables dès le 1er novembre 2007 pour les bâtiments qui font l'objet de travaux de rénovation.

● **14h30 – ECO-CAMPS : Eco-conception des bâtiments, aménagements et hébergements locatifs dans les campings**

Yohann ROBER – François-Tourisme-Consultants, *Consultant Tourisme & environnement /Développement Durable*
Les gestionnaires des campings pilotes et leurs maîtres d'oeuvre
Olivier HANTZ – FRAHPA, *Chef de projet*
Jean LATTANZIO & NOBATEK, *Consultants*

Résumé : Présentation du projet Eco-Camps qui a permis d'expérimenter l'éco-conception des bâtiments et aménagements dans cinq campings et avec deux constructeurs d'hébergements locatifs. Le Conseil régional d'Aquitaine et ses partenaires (Frahpa, ADEME et CSTB) ont mené ce projet avec l'appui financier de la Commission Européenne (Life Environnement).

● **15h30 – EFFINERGIE : comment obtenir le label ?**

Jean-Christophe VISIER – CSTB, *Département Energie, Santé, Environnement*
Sylvie CHARBONNIER – ISOVER

Résumé : Les intervenants apporteront des réponses aux questions suivantes :

- Qu'est ce que le label Effinergie ?
- Qu'apporte la labellisation ?
- Quel niveau de performance faut-il atteindre pour obtenir le label ?
- Quelle procédure technique et administrative suivre pour être labellisé ?

● **16h30 – La terrasse végétalisée au service de la HQE**

Jean PASSINI – CSFE, Membre du Bureau

Philippe DRIAT – CSFE, Délégué Général

Frédéric HENRY – AQC, Animateur de la CPC

Résumé : Au cours de cette conférence, les atouts des terrasses végétalisées pour répondre aux 14 champs d'action dénommés « cibles » de la HQE seront développés. Ils seront regroupés en quatre grands thèmes : l'éco-construction, l'éco-gestion, le confort et la santé.

17h30 – Le Bâtiment en plein essor en Pologne : opportunités et témoignages

Maryline BERTHEAU SOB CZYK – LOGOS, PDG

Jean-Claude COCHARD – RECTOR, Directeur du Développement International

Résumé : Le groupe Logos accompagne depuis 15 ans les entreprises françaises dans leur implantation commerciale et industrielle en Pologne.

Maryline Bertheau Sobczyk, PDG de Logos dresse un tableau actualisé des opportunités à saisir aujourd'hui en Pologne dans le bâtiment et évoque son expérience concrète sur ce marché.

Cette intervention sera illustrée par le témoignage de Jean-Claude Cochard, directeur du développement international du Groupe Rector, leader français du plancher béton, et responsable au quotidien du management de Rector Polska depuis plus de 3 ans.

► **Jeudi 8 novembre**

- **10h30 – Le diagnostic de performance énergétique ou DPE : modalités et règles d'application**
Hubert DESPRETZ – ADEME, Ingénieur, coordinateur de secteurs au Département Bâtiment et Urbanisme

Résumé :

Le Diagnostic de Performance Énergétique – DPE, réalisé par des professionnels, permet d'évaluer la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment.

Le DPE indique des recommandations techniques permettant d'identifier les travaux les plus efficaces pour économiser l'énergie. Il a de ce fait une valeur informative, comparative et incitative.

Il est obligatoire depuis le 1^{er} novembre 2006 lors de la vente de tout logement ou bâtiment, depuis le 1^{er} juillet 2007 pour les biens mis en location et va être applicable à la livraison des constructions neuves.

Le DPE doit être effectué par un professionnel certifié par un organisme certificateur officiel accrédité par le COFRAC (COmité FRançais d'ACcréditation).

- **11h30 – Quelques exemples de solutions techniques permettant d'obtenir le label EFFINERGIE**

Jean-Christophe VISIER – CSTB, Département Energie, Santé, Environnement

Sylvie CHARBONNIER – ISOVER

Résumé : Présentation de solutions techniques permettant d'atteindre le niveau Effinergie.

Seront abordés notamment :

- la conception d'ensemble
- le système constructif et l'isolation
- les fenêtres
- la ventilation
- les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire
- l'utilisation des énergies renouvelables
- l'éclairage

- **13h30 – Procédures d'évaluation pour les procédés photovoltaïques intégrés au bâti**

Céline MEHL – CSTB, ingénieur Systèmes Solaires, projet EVALIE

Résumé : Poussés par des tarifs de rachat incitatifs, les panneaux photovoltaïques s'orientent vers des applications intégrées au bâtiment. Au-delà de leurs performances électriques, ils doivent désormais devenir des produits de construction à part entière. Présentation des travaux du CSTB et exemples.

- **14h30 – FONDATION BATIMENT ENERGIE**

Résumé : La FONDATION BATIMENT ENERGIE finance des programmes de recherche ayant trait aux bâtiments basse consommation.

Elle présente les travaux de recherche entrepris dans le domaine de la rénovation de bureaux avec pour objectif de réduire par quatre les émissions de gaz à effet de serre. Les quatre projets Best, Peren, Int2 et Climhybu réunissent des compétences pluridisciplinaires pour concourir à cet objectif (bureaux d'études, industriels, organismes financiers, architectes et économistes).

● **15h30 – Autour des circuits d'eau dans le bâtiment : qu'apportent les certifications ?**

François DERRIEN – CSTB, Chef de la Division Eaux et Bâtiments

Alexandra MIENNÉ – CSTB, Ingénieur

Résumé : Les circuits d'eau dans le bâtiment sont sous les feux de l'actualité suite aux pathologies engendrées par les légionelles. Il apparaît ainsi primordial de s'intéresser à leur bon état. Que ce soit au niveau de leur diagnostic, des éléments qui les composent, des traitements et de la maintenance qui leur sont appliqués, une certification existe pour valoriser ceux qui s'en occupent dans les règles de l'art.

● **16h30 – Remise trophées CRAMIF**

Résumé : Organisés par la Direction Régionale des Risques Professionnels de la CRAMIF, Ils récompensent des entreprises d'Ile de France pour les moyens humains, techniques, organisationnels mis en œuvre pour lutter contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

En 2007, le secteur du BTP sera à l'honneur en primant des entreprises ayant suscité, encouragé et développé des actions exemplaires en prévention des risques professionnels au sein de leur structure ou d'un chantier en particulier.

► **Vendredi 9 novembre**

● **10h30 – Le risque sismique et les évolutions réglementaires**

Philippe SABOURAULT – MEDAD, Chargé de mission risques sismiques et volcaniques à la DPPR - SDPRM

Résumé : La possibilité qu'un séisme fort se reproduise et engendre des victimes et des dégâts importants est avérée en France. La prévention du risque sismique repose sur 6 thèmes (connaître le risque, informer, surveiller, prendre en compte le risque, réduire la vulnérabilité, préparer la gestion de crise). Les règles françaises de construction parasismique sont obligatoires depuis 1998 et sont applicables dans des zones définies par le zonage sismique de la France. La réglementation parasismique actuelle concerne plus de 5 000 communes françaises. La mise en place d'un nouveau zonage, accompagné de nouvelles règles de construction parasismique européennes (Eurocode 8), devrait concerner environ 20 000 communes.

● **11h30 – Le RPOPC, Répertoire Permanent Ouvrages-Produits de Construction, nouvel outil d'information sur Internet**

Olivier HENNO – CSTB, Responsable du pôle Avis techniques et Normalisation
Laurent VERGNE – AQC, Animateur de la C2P
En présence de l'AIMCC

Résumé : Identifier, pour chaque ouvrage, les textes liés à la mise en œuvre et aux caractéristiques des produits utilisés, tel est l'objectif du RPOPC. Présentation et mode d'emploi de ce nouvel outil d'information, inédit sur Internet, dont les principaux atouts sont : recherche simple en quelques clics, tableaux synthétiques, liens vers les autres bases de données de la construction.

● **13h30 – Le photovoltaïque intégré dans les ouvrages du bâtiment, sous toutes ses formes : toiture, façade, menuiseries, vitrage...**

- ADEME

Résumé : Le photovoltaïque connaît un essor particulier, pourquoi ? Parce qu'il est incontournable pour construire les bâtiments de demain, les bâtiments à énergie positive. Conçu comme un véritable matériel de construction, le photovoltaïque s'intègre aujourd'hui parfaitement tant en toiture qu'en façade. Au lendemain du Grenelle de l'environnement, qui devrait mettre l'accent sur la priorité d'un vaste chantier de rénovation de l'existant et sur la nécessité impérieuse de construire autrement pour répondre aux enjeux climatiques, le photovoltaïque va, à n'en pas douter, occuper une place de choix dans l'éventail des solutions proposées.

● **14h30 – Identifier les points sensibles pour bien concevoir et réaliser une maison bois**

Loïc de SAINT-QUENTIN – AFCOBOIS, Secrétaire Général
Alain COMPAROT – ERIBOIS, Gérant

● **15h30 – Rénovation de l'habitat : le temps de retour sur investissement, clé du choix des solutions optimales**

Economistes de la construction membres de l'UNTEC (Union Nationale des Economistes de la construction et des Coordonnateurs)

● **16h30 –**



Dossier de presse BATIMAT 2007 – Novembre 2007 8 plaquettes Rénovation

Service de presse



RÉNOVER JUDICIEUSEMENT SON HABITATION, GRÂCE AUX 8 PLAQUETTES RÉNOVATION GRATUITES DE L'AQC

Un jour ou l'autre, tout particulier soucieux du devenir de son patrimoine, ou simplement désireux de modifier ou d'améliorer celui-ci, entreprendra des travaux de rénovation de son logement, maison ou appartement.

Ceux-ci peuvent être de petite ou grande envergure, concerner les toitures ou les salles de bains..., être consécutifs à l'achat d'un nouveau logement ou se dérouler en cours d'occupation des lieux. Causes et interventions sont multiples. **Mais bien rénover est la condition essentielle pour éviter des conséquences financières, techniques, humaines parfois désastreuses.**

Avant de rénover, de modifier des pièces, d'aménager des combles, que faut-il savoir ? Que peut-on faire ou ne pas faire ? Comment s'y prendre ? Où s'informer ? Des questions incessantes et cruciales que le particulier se pose et pour lesquelles il n'a pas toujours la réponse.

L'Agence qualité construction, souhaitant développer ses actions dans le domaine de la rénovation, **dans le cadre de sa mission de prévention des désordres, propose une nouvelle collection de plaquettes rénovation, pratiques gratuites à destination des particuliers.**

Réalisée avec le concours de représentants de l'ANAH, de l'ANIL, de l'INC, des Ministères du Logement et de la Ville, de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, des experts construction, des experts d'assurances, des contrôleurs techniques et des entrepreneurs et artisans, **cette collection va guider le particulier tout le long de ses projets de rénovation.**

Les 8 premières plaquettes rénovation de cette collection sont présentées pour la première fois à BATIMAT, et seront suivies de 4 nouvelles plaquettes en 2008 sur d'autres thèmes liés à la rénovation.



1. LA RÉNOVATION, UNE NÉCESSITÉ MAIS DES PRÉCAUTIONS INDISPENSABLES

Les travaux sur existant constituent un domaine d'activité de plus en plus important dans le bâtiment ... mais aussi une grande cause de désordres.

La rénovation répond à la fois à des exigences d'entretien ou de réparation de désordres constatés, mais aussi à des volontés de modifications plus ou moins importantes du confort ou de la décoration de l'habitat existant.

L'AQC, également consciente de ces diversités mais aussi des problèmes liés aux logements insalubres, a donc décidé **de lancer une collection de plaquettes d'information à destination de tous ceux qui désirent engager des travaux de rénovation.**

2. LES PLAQUETTES RÉNOVATION, UNE COLLECTION PRATIQUE AU SERVICE DES PARTICULIERS

Cette collection, qui sera enrichie en 2008, a pour objectif de fournir au particulier **un outil simple, lui permettant de s'orienter avec un certain discernement dans le « parcours » de la rénovation. Mais aussi de pouvoir établir un dialogue constructif avec les maîtres d'œuvre et les entreprises.**

Apprendre à regarder son bâtiment pour mieux le connaître, savoir découvrir les signes d'alerte, prendre les bonnes décisions, s'adresser à des professionnels sont les principes qui guident ces plaquettes de cette collection.

Elles s'adressent à tout particulier, qu'il souhaite réaliser une rénovation de faible ampleur, ponctuelle ou bien une rénovation totale de son habitat.

3. DES PLAQUETTES FACILEMENT DISPONIBLES

Editées en 30 000 exemplaires chacune pour le premier tirage, ces 8 plaquettes sont gratuites.

Elles sont consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com, et diffusées également par les ADIL et l'ANAH.



4. UNE PRÉSENTATION LUDIQUE, MAIS UN CONTENU RICHE D'ENSEIGNEMENTS

Le particulier se trouve parfois isolé et fragile face à un domaine qui lui est bien souvent inconnu. Que doit-il savoir ? Que lui est-il possible de faire ? Où peut-il s'informer ?

Avec **les 8 plaquettes rénovation**, l'AQC lui propose une collection qui va le guider au travers de deux étapes essentielles :

- ◆ **Avant de rénover : 4 plaquettes jaunes**
- ◆ **Au moment de rénover son habitation : 4 plaquettes bleues**

Ces plaquettes de quatre pages ont **une structure claire et ludique** :

- **page de couverture** : un dessin humoristique et une phrase courte présentent **le problème posé**.
- **page 2** : des schémas et dessins symbolisent les différentes parties du bâtiment, avec **les désordres faciles à détecter avant de rénover** (pour les plaquettes jaunes) et **les points à risque au moment des travaux** (pour les plaquettes bleues).
- **page 3** en vis-à-vis : elle apporte **des conseils et des précisions**.
- **dernière page** : elle oriente le particulier pour obtenir **des informations complémentaires** :
 - Site de l'AQC www.qualiteconstruction.com
 - Fiches techniques publiées par l'ANAH
 - Sites de ministères ou d'organismes pour en savoir plus sur des risques naturels ou liés à certains matériaux, matériels ou équipements



5. AVANT DE RÉNOVER, PREMIER REGARD SUR L'ÉTAT GÉNÉRAL DU BÂTIMENT : LES PLAQUETTES JAUNES

Le particulier envisage à ce stade de procéder à des rénovations. Que doit-il faire ? Quelles sont les réparations nécessaires ou qu'a-t-il envie de modifier ? Y a-t-il des signaux d'alerte ? Quelles sont les conséquences ?

Les plaquettes jaunes vont progressivement l'amener à se poser les bonnes questions, **en amont du projet**. Cet examen visuel simple mais attentif de son habitation va lui permettre de **détecter des problèmes éventuels** (ou des possibilités nouvelles de travaux).

◆ « Les aspects extérieurs et leur environnement »

Les alentours, l'aspect extérieur du bâtiment permettent souvent de déceler des désordres existants ou à venir : l'origine peut se retrouver dans des risques naturels, la végétation, les fenêtres, les matériaux utilisés, les façades...

◆ « Planchers, charpente, murs »

Les éléments de structure sont à examiner impérativement avant de faire des travaux ; certains désordres sont faciles à détecter du sol à la toiture, avec une simple vérification des caves, sols, murs, cages d'escaliers, toiture terrasse, conduits de cheminée...

◆ « Revêtements des sols et murs, menuiseries, carrelages »

Leur examen attentif se révèle **source de précieuses indications** qu'il s'agisse des portes, des allèges, des parquets, du carrelage, des peintures, des vitrages, des plafonds... Certaines astuces de détection accompagnent cette plaquette.

◆ « Les équipements »

L'électricité, le chauffage, la plomberie : la vétusté des installations et des matériels ne respectant pas les normes en vigueur peut générer de nombreux risques...



6. AU MOMENT DE RENOVER SON HABITATION, QUELQUES CONSEILS POUR ÉVITER LES DÉSORDRES : LES PLAQUETTES BLEUES

Au moment des travaux, il est important pour le maître d'ouvrage de pouvoir prendre de bonnes décisions et de dialoguer avec ses interlocuteurs du bâtiment.

Les plaquettes bleues s'attachent à **lister, au travers des types d'ouvrages susceptibles de rénovations les plus fréquentes, les points à risques à surveiller.**

◆ **« Aménager ses combles »**

Cette opération, fréquemment envisagée pour obtenir une surface habitable accrue, peut surprendre par ses conséquences si elle est mal réalisée.

L'attention est portée aussi bien sur les problèmes de ventilation, d'isolation acoustique ou thermique, le choix des matériaux, les ouvertures que sur la charpente et l'électricité.

◆ **« Créer ou rénover sa salle de bains »**

Une seule pièce... mais des points à risques variés : les joints et planchers, les canalisations, les murs, la ventilation obligatoire mais souvent négligée, les éléments eux-mêmes, l'installation électrique.

◆ **« Créer ou rénover sa cuisine »**

Des points à risques traditionnels tels que chauffage ou électricité, mais aussi évacuation, évier, machine à laver, plan de travail...

◆ **« Faire construire une véranda »**

Un vrai rêve qui peut se révéler un cauchemar... La véranda de nos jours devient une pièce à vivre, répondant à des exigences nouvelles qui impliquent un vrai savoir-faire et un respect des règles de l'art : de nombreux points à risques sont à prendre en considération.



Dossier de presse BATIMAT 2007 – Novembre 2007 Plaquette Maîtres d'œuvre

Service de presse



MAÎTRES D'ŒUVRE : BIEN CONNAÎTRE SES RESPONSABILITÉS... POUR MIEUX PRÉVENIR LES RISQUES DE CONSTRUCTION, UNE NOUVELLE PLAQUETTE DE L'AQC

Le maître d'œuvre détient un rôle capital dans la chaîne de la construction : conception, suivi des chantiers, conseil à la maîtrise d'ouvrage, direction des travaux, rôle où il engage de nombreuses responsabilités : notamment la responsabilité civile décennale, et la responsabilité civile générale... non obligatoire dans la plupart des cas, mais indispensable.

Un aspect juridique difficile à cerner et à retenir mais aux conséquences parfois dramatiques lorsque négligé.

L'Agence qualité construction, souhaitant sensibiliser et informer les professionnels réalisant des missions de maîtrise d'œuvre en neuf ou en rénovation (architectes, bureaux d'études, maîtres d'œuvre agréés ainsi que les artisans et entreprises) propose une nouvelle plaquette « **Maîtres d'œuvre : bien connaître ses responsabilités... pour mieux prévenir les risques de construction** ».

Cette plaquette a pour objectif de permettre aux maîtres d'œuvre de mieux identifier leurs responsabilités afin de développer un comportement de prévention pour limiter les désordres.



Dossier de presse BATIMAT 2007 – Novembre 2007 Plaquette Maîtres d'œuvre

Elle propose de nombreux conseils liés à deux types de responsabilités : la RCD (Responsabilité Civile Décennale) et la RCG (Responsabilité Civile Générale) :

- **Sur l'assurance de responsabilité professionnelle du maître d'oeuvre**
Définition précise des domaines d'activités, assurance pour la sous-traitance éventuelle, examen attentif des conditions d'assurance....
- **Sur le contrat de maîtrise d'œuvre**
Indispensable, celui-ci doit notamment limiter les missions...
- **Sur la réception des travaux**
Garantie de parfait achèvement, levée des réserves...
- **Sur quelques points sensibles**
Obligation de conseil envers le maître d'ouvrage...

La plaquette « **Maîtres d'œuvre : bien connaître ses responsabilités... pour mieux prévenir les risques de construction** » donne également de nombreux exemples d'évènements susceptibles d'engager la responsabilité de la maîtrise d'œuvre, de la signature du contrat en passant par la réception des travaux jusqu'à la fin de la RCD et au-delà, qu'il s'agisse de dommages à l'ouvrage, aux autres existants, matériels, mobiliers, corporels.

Ce document indicatif, clair, rédigé par des professionnels du bâtiment et de l'assurance sera diffusé notamment par les membres de l'AQC, en particulier les organisations professionnelles de la maîtrise d'oeuvre. Il est consultable et téléchargeable sur le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com



Dossier de presse BATIMAT 2007 – Novembre 2007 Plaquette Canalisations métalliques

Service de presse



POUR LIMITER LES DÉSORDRES LIÉS AUX CANALISATIONS ENCASTRÉES, UNE NOUVELLE PLAQUETTE DE L'AQC

Le recours aux techniques de canalisations encastrées est toujours très fréquent. Spécifiées dès la conception au stade des DCE par le maître d'œuvre, elles rencontrent des problématiques récurrentes une fois installées. Problématiques liées à la qualité des matériaux utilisés, à la qualité de l'eau... et entraînant de nombreux désordres. Qu'il s'agisse de canalisations placées en gaine technique, faux plafonds ou cloisons ou bien de canalisations incorporées au gros œuvre (encastrées, engravées, enrobées).

Les causes de ces désordres trouvent souvent leur point de départ dans la conception ou dans l'exécution.

L'Agence qualité construction propose donc une nouvelle plaquette « **Canalisations métalliques non accessibles, réseaux eau froide, eau chaude sanitaire, chauffage** ».

Elle s'adresse aux professionnels ayant une mission de maîtrise d'œuvre et a été rédigée grâce au concours de maîtres d'œuvre, d'assureurs, d'entreprises, d'artisans, de centres techniques et d'experts d'assurances.



Dossier de presse BATIMAT 2007 – Novembre 2007 Plaquette Canalisations métalliques

Elle a pour objectif de rappeler les dispositions de base à respecter afin d'éviter tout désordre et de les faire figurer sur les pièces du marché et de faciliter le suivi de chantier.

Claire, concise, illustrée par des schémas précis, elle rappelle les principaux points sensibles de la conception : conformité des matériaux, qualité de l'eau, traitement de l'eau, pression de service, conception des réseaux et les points sensibles de mise en œuvre à surveiller.

Des schémas illustrent les différents types de canalisations concernées : canalisations incorporées enrobées, canalisations non accessibles en gaine technique ou faux plafond ou cloison – et indiquent les principaux textes de référence.

Cette plaquette est consultable et téléchargeable sur le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com et sera également diffusée par les organisations professionnelles des maîtres d'œuvre, artisans, entrepreneurs.

PJ : Plaquette « **Canalisations métalliques non accessibles, réseaux eau froide, eau chaude sanitaire, chauffage** »



Dossier de presse BATIMAT 2007 – Novembre 2007
Rapport d'activité 2006 de l'AQC
Extrait des faits marquants

Service de presse



DE NOUVEAUX INDICATEURS, DES ACTEURS S'IMPLIQUANT DE FAÇON CROISSANTE, UNE VISION DE LA PRÉVENTION PROSPECTIVE ET DE NOMBREUSES ACTIONS

1. L'Agence Qualité Construction : sa mission

L'Agence qualité construction (AQC) est une association loi 1901, financée par une cotisation volontaire de ses membres. Elle regroupe toutes les organisations professionnelles de la construction autour d'une même mission :

Prévenir les désordres et les sinistres dans le bâtiment et améliorer la qualité de la construction.

L'AQC offre aux professionnels un cadre de travail unique et neutre, structuré en trois pôles : [l'observation](#), [la prévention](#) et [la communication](#).

Les outils et les actions de prévention, fondés sur les enseignements de l'Observatoire de la qualité de la construction, sont élaborés de façon collégiale dans des commissions, puis diffusés principalement par l'intermédiaire des organisations professionnelles et par les moyens de communication propres à l'AQC.

2. Les faits marquants de l'année 2006

Il s'agit d'un résumé dans les trois pôles d'activité de l'Agence qualité construction : [l'observation](#), [la prévention](#) et [la communication](#).



Observation

Le fait marquant

Les nouveaux indicateurs de la base de données Sycodés

Comme chacun le sait aujourd'hui, « le nombre de morts sur la route » est l'indicateur qui mesure l'effort de tous pour améliorer la sécurité routière. Par analogie, les nouveaux indicateurs créés par Michel Mouillart (professeur d'économie à l'université Paris X-Nanterre), à partir de Sycodés, ont le même rôle : mesurer l'impact des efforts sur le niveau de la qualité de la construction en France grâce à l'évaluation de la sinistralité.

Avec le temps, ces indicateurs permettront de voir l'effort qui reste à fournir pour « réduire le coût de la sinistralité de 30 % à l'horizon 2009 », engagement mesurable pris par toutes les professions de la construction membres de l'AQC.

Par ailleurs, et afin d'améliorer la collecte des données pour Sycodés et pour le Dispositif Alerte, une convention a été signée entre les organisations professionnelles représentant les assureurs, les experts construction et l'AQC. Les informations « Sycodés & Alerte » sont désormais intégrées dans les fiches CRAC.

Information mise à jour pour BATIMAT 2007 :

Initié fin 2006 et poursuivi tout au long de l'année 2007, un programme de rencontres régionales a été organisé par la CFEC et l'AQC pour les experts construction, qu'ils soient ou non CRAC, ou adhérents à la CFEC

Ces rencontres ont pour but de renforcer les liens avec les experts construction et de leur montrer combien, à tous les niveaux de l'action de prévention, leur contribution est essentielle.

D'autre part, un dossier de presse est disponible sur le Tableau de bord Sycodés 2007 et les indicateurs d'évolution de la qualité de la construction (juin 2007).



Prévention – C2P

Les faits marquants

Une implication croissante des acteurs

. Attentive à la prise en compte des évolutions apportées par l'ensemble des acteurs, la C2P a procédé en 2006 à l'annulation de cinq communiqués qui ciblaient des familles de procédés mises en observation.

Ces annulations sont le résultat des efforts accomplis par les professions et industriels concernés pour améliorer les ouvrages. Ils sont parvenus à une meilleure caractérisation des produits et/ou à une rédaction plus pointue des textes qui définissent les conditions de leur mise en œuvre, les points singuliers et les domaines d'application.

. Dans le même temps, la C2P a publié deux nouveaux communiqués pour informer les professionnels de risques liés à de nouvelles solutions techniques

. Concernant l'examen de nouvelles règles professionnelles, un travail étroit s'est institué tout au long de l'année 2006 entre la C2P et l'association Construire en chanvre autour des projets sur le béton de chanvre.

Les travaux ont abouti à une plus grande précision du texte initial, articulé désormais en quatre parties, chacune traitant d'un ouvrage précis : remplissage de murs à ossature bois, enduit, isolation en toiture et réalisation de formes en sol. Ces règles professionnelles sont acceptées à titre expérimental sur une durée de un an, donc jusqu'à fin 2007.

. La C2P est restée à l'écoute des travaux et analyses du Dispositif Alerte : en 2006, face aux sinistres « béton de la Maurienne », elle a procédé à un inventaire des textes normatifs autour des granulats et de la fabrication des bétons.

. Enfin, après une période de poste vacant, la C2P est désormais animée, depuis avril 2006, par un nouveau pilote sous l'impulsion duquel la *Publication semestrielle de la C2P* a changé de forme : la recherche d'informations est facilitée par **un classement thématique des familles mises en observation**, permettant une meilleure lecture.

Information mise à jour pour BATIMAT 2007 :

La *Publication semestrielle de la C2P, Édition juillet 2007* est présente sur le stand de l'AQC à BATIMAT.

Un dossier de presse est disponible (août 2007).



Prévention – CPC

Les faits marquants

Une vision plus prospective de la prévention

Jusqu'à présent, le travail de la CPC était centré sur la prévention des désordres connus. C'est un axe majeur, toujours d'actualité, mais la CPC élargit son champ d'intervention, avec des actions prospectives.

Le but : éviter que de nouveaux désordres apparaissent.

Dans le cadre de cette nouvelle orientation, des travaux sont déjà engagés sur deux thèmes :

- les nouvelles réglementations, en particulier l'accessibilité qui va se traduire sur le terrain par de nouvelles façons de travailler. Il faut dès maintenant repérer les points à risque ;
- face à la demande croissante de maisons bois, la filière s'organise, mais les compétences des acteurs sont encore très variées. Il faut là encore prévenir, et analyser en amont les risques potentiels.

La CPC mène également une réflexion importante sur la chaîne des acteurs, notamment la maîtrise d'ouvrage.

Une plaquette de sensibilisation a déjà été publiée et le sujet débattu lors du Rendez-vous Qualité Construction 2006.

D'autres thèmes liés aux préoccupations dans le domaine du développement durable et à l'accélération des nouvelles techniques seront envisagés en 2007.

Information mise à jour pour BATIMAT 2007 :

La CPC a travaillé sur de nouveaux thèmes, comme la rénovation, pour le marché très important (+ de 50 % de l'activité bâtiment) qu'elle représente, avec des actions ciblées dans un premier temps sur les particuliers.

Les 8 premières plaquettes sur les travaux de rénovation sont présentées sur le stand de l'AQC à BATIMAT.

Dossier de presse inclus dans le dossier de presse AQC remis à BATIMAT 2007.



Communication

Le fait marquant

Les désordres dans le bâtiment, la preuve par l'image !

Montrer les désordres afin de les éviter est l'une des voies empruntées par l'AQC pour remplir sa mission. Problème : trouver des désordres « photogéniques », ou pour le moins des désordres « parlants ».

D'où l'idée du Concours Photo AQC 2006, ouvert du 6 mars au 31 mai, aux photographes amateurs. Près de 200 clichés de très bonne qualité ont été soumis à notre jury.

Tous ces clichés alimentent notre base de données photos. La plupart de nos documents ont été numérisés en cours d'année.

Une banque d'images a été constituée, à usage interne (documents CPC, revue *Qualité Construction...*).

Information mise à jour pour BATIMAT 2007 :

L'AQC a renouvelé cette opération et le Concours Photo AQC 2007 a connu un succès croissant.

Une exposition photos a été réalisée pour le 9^e Rendez-vous Qualité Construction du 14 juin 2007 au cours duquel les prix ont été remis aux lauréats.

Une partie de cette exposition photos est présente sur le stand de l'AQC à BATIMAT.

Le communiqué de presse et le cédérom des photos primées sont disponibles (juillet 2007).